



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026 A 19H30

Le 16 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 10 avril 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Adrien FRANCISCO, Julie FERRÉ, Mickael AMAND, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe DECOMBLE (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Maria DE JESUS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Naïma FERROUJJI (pouvoir à Philippe ROGER), Marie-Eve HODGI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Raymonde BLÉCOURT (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Patricia QUIEDEVILLE (pouvoir à Julie FERRÉ).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 33
représentés : 6
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Jean-Pierre VIMARD est élu secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Délibération n°26-66

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Finances

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1, L. 1612-20

L 2311-1 à L 2343-2, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires approuvé en Conseil municipal en date du 3 avril 2026,

CONSIDÉRANT le rapport de présentation du Maire,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission budgétaire consultée en date du 10 avril 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PRÉCISE que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise anticipé des résultats de l'année 2025.

ADOPTE par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2026 de la Commune arrêté à :

➤ Section de fonctionnement	:	54 589 161,47 €
➤ Section d'investissement	:	14 246 347,46 €

VOTE

Pour : 31

Contre : 8 (Mme Ferré, M. Amand, Mme Quiedeville, Mme Rolly, Mme Schlatter, M. Gorge Bernat, M. Carreno, Mme Benkhettache)

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Président de Cœur d'Essonne Agglomération



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.

MAIRIE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS - BUDGET PRINCIPAL STE GENEVIEVE DES BOIS - Exercice : 2026

V - ANNEXE Budget Primitif 2026 - BUDGET PRINCIPAL DE STE GENEVIEVE DES BOIS <i>Arrêté et signatures</i>	V A
--	--------------------------

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 33
Nombre de membres représentés : 6
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES : Pour : 31
 Contre : 8
 Abstentions :

Date de convocation : 10 avril 2026

Présenté par le Maire.
A Sainte Geneviève des Bois, le 16 avril 2026

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire,
A Sainte Geneviève des Bois, le 16 avril 2026

Les membres du Conseil Municipal,



Mme VASSEUR



Mme BENHAMMOU



Mme SEBBAG



Mme DE JESUS

M. ZAOUÏ



M. OUKREM



M. CHAMBRY

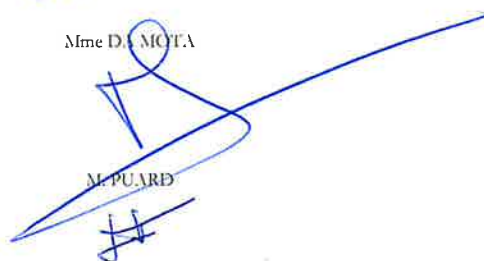


M. GAPAILLARD

Mme D. MOTA



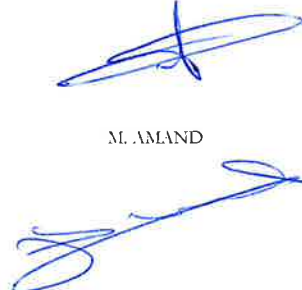
Mme DALMASSO



Mme FERRÉ



M. AMAND



Mme C. ARCASSIET

M. CHAUVEAU

Mme QUIEDEVILLE

M. LUNDA

Mme HODGI

Mme ROLLY

Mme FARINA

M. MARTINS

M. GORGE BERNAT

M. LE MEUR

Mme FERROUDJI

Mme SCHLATTER

Mme BELAIGUES

M. FRANCISCO

M. CARRENO

M. DECOMBLE

Mme BARTOLI

Mme BENKHETTACHE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22 avril 2026.
et de la publication le 23 avril 2026.

A Sainte Geneviève des Bois, le

